Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2011)
Heft: 267-268

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DANS LES CANTONS

par Henriette Germain-Nicolet

APPENZELL

■ Une recrue au volant d'une fourgonnette militaire a happé un piéton à Herisau (AR), le blessant grièvement. La victime, un homme de 64 ans, a été transportée à l'hôpital cantonal de Saint-Gall. Le Ministère public d'Appenzell Rhodes-Extérieures a ouvert une enquête.

■ Selon un classement effectué par l'Université de Bâle, Appenzell Rhodes-Intérieures possède le meilleur portail Internet cantonal. Il obtient une note de satisfaction de 4,5 sur 5. De ce classement, il ressort que les sites des cantons romands sont tous à la traîne, hormis celui du Jura. Quelque 10 000 personnes ont participé au sondage entre avril et juin, au moyen d'un questionnaire électronique en lien sur la page d'accueil des différents portails cantonaux.

ARGOVIE

■ Des archéologues ont découvert les restes d'un aqueduc romain à Windisch (AG). Situés au sud des vestiges du camp de légionnaires de Vindonissa, ils dateraient du Ier siècle. Plusieurs routes romaines, de la vaisselle, des bijoux, des amphores et de la monnaie ont aussi été découverts.

■ Le Grand Conseil argovien a donné son feu vert à la construction dans la forêt de Würenlingen (AG) du laser SwissFEL. L'Institut Paul Scherrer prévoit la mise en service de ce laser à rayons X à électrons libres pour 2016.

BÂLE-CAMPAGNE

■ De l'eau contaminée par des substances chimiques « extrêmement toxiques » s'écoule de la décharge du Roemisloch, sur territoire français, dans un ruisseau à Allschwil. Des mesures de sécurité lacunaires dans l'assainissement de la décharge sont à l'origine de cette pollution. Les autorités d'Allschwil exigent que des mesures soient prises pour empêcher que des polluants continuent à se déverser dans le ruisseau.

BÂLE-VILLE

■ La ville de Bâle a marqué l'anniversaire des 20 ans de la mort de Jean Tinguely en grande pompe. La machine « Klamauk » (1979) a défilé bruyamment dans les rues animées de performances de danse. S'il est né à Fribourg, l'artiste a passé son enfance dans la cité rhénane. De son côté, le Tinguely Museum a décidé d'exposer en dehors de ses murs la dernière oeuvre de l'artiste, le « Luminator ». Cette lampe-sculpture de 24 m de long et pesant cinq tonnes a été installée dans un lieu de passage de l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse, en territoire français mais en secteur suisse. L'oeuvre y sera visible pendant trois ans.

BERNE

■ Malgré des mesures d'économie, le budget 2012 du canton de Berne présente un déficit de 156 millions de francs, le premier depuis 1997. Et la situation ne va pas s'améliorer. Le gouvernement prévoit des déficits jusqu'à 200 millions entre 2013 et 2015. Ces déficits au compte de fonctionnement pour les prochaines années ont malgré tout pu être réduits de plusieurs centaines de millions grâce à des mesures d'austérité. Le gouvernement estime maintenant que toute nouvelle mesure d'économie pénaliserait la population ainsi que l'activité économique bernoise.

■ Le budget 2012 de la ville de Bienne affiche un déficit de 10 millions de francs. Ce mauvais résultat fait suite à la découverte d'une erreur comptable de 7 millions de francs. Une perte qui devra être couverte par un fonds spécial.

FRIBOURG

■ Environ 30 000 personnes ont assisté à la 37e édition des rencontres internationales de folklore de Fribourg. Le soleil qui a brillé durant les six jours de la manifestation a contribué à cette fréquentation en hausse. Au total, 337 artistes de neuf pays ont chanté et joué à Fribourg et dans cinq autres communes du canton.

■ Finalement, l'armée n'installera pas une antenne de 40 mètres de haut au sommet du Moléson. Devant la colère des habitants et des autorités cantonales et communales mises devant le fait accompli du début des travaux, elle a dû renoncer. Le projet aurait coûté 4 millions de francs.

GENÈVE

■ Genève s'est doté d'une loi sur le protocole. Les députés devront désormais porter une tenue adéquate et se comporter comme l'exige leur fonction. Quant au Conseil d'État, il devra arborer la « tenue de ville », soit le costume cravate.

■ La 35e édition du festival de La Bâtie a accueilli plus de 32 900 spectateurs durant 16 jours. Au total, 131 représentations (théâtre, musique, danse) se sont tenues dans plus de 38 lieux, dont 24 en ville de Genève, 12 dans 7 communes genevoises et deux en France voisine. Le public a eu l'occasion de découvrir des spectacles dans des endroits atypiques comme la Piscine des Vernets ou le Temple des Pâquis. La prochaine édition du festival aura lieu du 31 août au 15 septembre 2012.

■ Le PS ne veut plus de privilèges fiscaux à Genève. Le parti lance deux initiatives dans ce sens : l'une vise la suppression des forfaits octroyés aux millionnaires et l'autre l'abolition des allégements dont bénéficient les multinationales étrangères.

GLARIS

■ Une femme de 65 ans domiciliée dans le canton d'Argovie est décédée lors d'une randonnée au Schattenstock au-dessus de Braunwald, dans le canton de Glaris. Elle a fait une chute devant les yeux de sa fille qui, faute de réseau disponible pour son téléphone portable, a dû se rendre

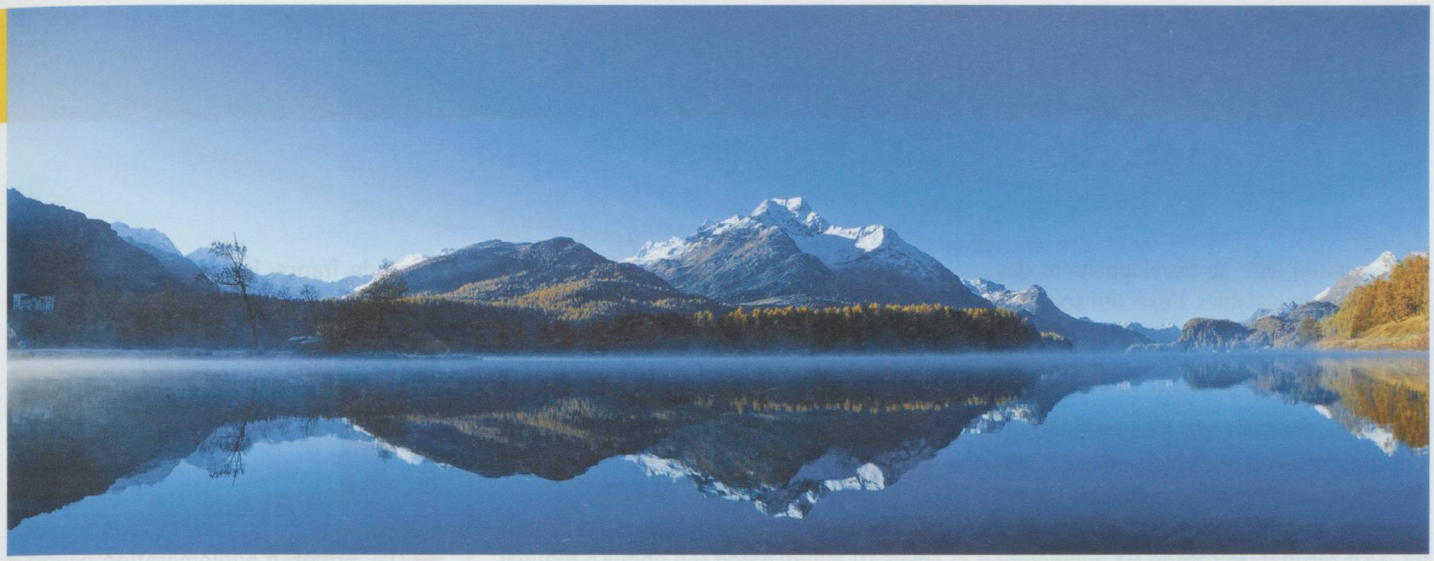

Photo : swiss-image.ch/Christoph Sonderegger

Saint-Moritz : le Silsersee en automne (Grisons)

dans une cabane de montagne pour alerter les secours. Ces derniers n'ont pu que constater le décès de la malheureuse. Une enquête a été ouverte pour établir les causes exactes de la chute, a indiqué la police glaronnaise.

GRISONS

■ L'ex-comptable de Christoph Blocher au sein d'EMS-Chemie voit sa peine réduite de 8 à 5 ans de prison. Le Tribunal cantonal des Grisons a estimé trop lourde la sanction infligée en première instance à l'homme qui a escroqué l'entreprise à hauteur de 9,9 millions de francs.

■ L'ex-champion de ski Paul Accola ne siègera pas au conseil communal de la station grisonne de Davos. Le candidat UDC n'a obtenu que 483 voix, arrivant quatrième d'une élection complémentaire.

JURA

■ Le gouvernement jurassien continue sa collaboration avec son homologue neuchâtelois. Au printemps dernier, ils avaient lancé un projet de fusion de leurs polices cantonales. En première suisse, ils ont décidé de créer une structure commune de protection des données, avec un préposé localisé aux Breuleux (JU) et une commission indépendante ayant son siège à La Chaux-de-Fonds (NE). Le programme doit être avalisé par les parlements des deux cantons et devrait entrer en vigueur en été 2012. Le Jura et Neuchâtel entendent encore coopérer en matière hospitalière et pour sauver le Doubs.

LUCERNE

■ Près de 3 200 personnes ont assisté au festival de jazz de Willisau (LU). C'est la même fréquentation que l'année dernière. Parmi les points forts, le groupe autrichien « Weisse Wände » mêlant littérature et improvisation musicale.

■ L'assainissement du toit du Centre culturel et des congrès de Lucerne (KKL) coûtera 18 millions de francs. Inaugurée en 2000, la structure conçue par Jean Nouvel présente d'importants défauts matériels et de construction.

NEUCHÂTEL

■ Le lac de Neuchâtel a connu son premier nettoyage organisé. Plus de 120 bénévoles venus de toute la Suisse et de France ont participé à l'opération menée sous la houlette de l'association Purlac à Neuchâtel. Les objets les plus divers ont été ramenés à la surface : des caddies, un matelas, des vélos, des panneaux de signalisation ou encore des appareils ménagers. Des piles, éléments très polluants, ont également été trouvées. Les plongeurs sont aussi tombés sur deux sacs à main et un porte-monnaie.

■ L'ancien conseiller d'État neuchâtelois Frédéric Hainard ne figurera pas sur les listes du PLR lors des élections communales en 2012. Le comité de la section locale du parti a tranché quant à l'avenir de l'ex-ministre.

■ Le PS neuchâtelois a déposé son initiative en faveur d'une hausse des allocations familiales de 30 francs par mois, par enfant et par jeune en formation. Le texte a recueilli 6 000 signatures alors que 4 500 étaient nécessaires.

NIDWALD

■ La justice militaire enquête sur un incendie qui a eu lieu près de Stans. Un soldat en cours de répétition a été blessé lors d'un exercice. Il était chargé d'allumer un feu que ses collègues devaient éteindre.

■ Markus Theiler, un étudiant nidwaldien de 19 ans, a remporté en Finlande le premier prix du 23e Concours de l'Union européenne. Il a été primé pour avoir mis au point un nouvel équipement pour la grimpe, le « pi cam ».

OBWALD

■ Un motard lucernois de 26 ans s'est tué près de Sarnen (OW). Il a chuté dans un virage à droite et est entré en collision avec une voiture venant en sens inverse, a indiqué la police cantonale d'Obwald.

SAINT-GALL

■ Le gouvernement saint-gallois soutient la volonté du Conseil fédéral de sortir progressivement du nucléaire après la catastrophe de Fukushima. Le canton veut ▷

renforcer son aide au développement des énergies renouvelables. L'exécutif souhaite doubler d'ici à 2020 la production d'énergies renouvelables pour atteindre 1 200 gigawattheures.

■ Le budget 2012 du canton de Saint-Gall boucle avec un déficit de 30,2 millions de francs, pour des dépenses totales de 4,395 milliards de francs. Pour parvenir à ce résultat, le canton va augmenter les impôts et puiser 200 millions dans ses réserves.

SCHAFFHOUSE

■ Les riches étrangers bénéficiant de forfaits fiscaux dans le canton de Schaffhouse vont bientôt voir leurs impôts augmenter. En votation, les citoyens ont approuvé par 55,1 % des voix l'initiative populaire « Stop aux privilèges fiscaux pour les millionnaires étrangers ». Dans le canton, seuls cinq étrangers profitent des forfaits fiscaux. Ils paient en tout 360 000 francs d'impôts par an.

SCHWYZ

■ Victime d'un malaise, un homme de 52 ans s'est évanoui alors qu'il roulait en voiture à Schwyz. Sa fille de 12 ans a eu la présence d'esprit de se pencher pour prendre le volant et maintenir le véhicule sur la route. La voiture a touché deux murs puis a percuté à faible vitesse un véhicule arrivant en sens inverse, sans faire de blessés. Malheureusement, les tentatives des passants puis des médecins pour réanimer le conducteur ont été vaines.

SOLEURE

■ Le groupe métallurgique Swissmetal échappe à la faillite. La justice soleuroise lui a accordé six mois de répit, répondant ainsi à la requête du commissaire au sursis concordataire provisoire. Les activités de l'entreprise sur les sites de Reconvilier (BE) et de Dornach (SO) pourront donc se poursuivre. Les créanciers ne pourront pas réclamer d'argent avant le 21 mars 2012.

TESSIN

■ Lancé par la Lega dei Ticinesi, le quotidien *10 Minuti* garde son nom. Le tribunal a rejeté l'appel de *20 Minuti*. Pour le juge, il n'y a « pas de confusion possible » entre les deux titres. L'éditeur débouté envisage de recourir au Tribunal fédéral.

■ La fusion des communes de Locarno, Muralto, Minusio, Orselina, Brione sopra Minusio, Mergoscia et Tenero-Contra est mal engagée. Cinq des sept communes ont dit non au « grand Locarno », même si au total 60 % des votants y sont favorables. Le canton devra trancher. Cette nouvelle commune devait regrouper près de 30 000 habitants.

THURGOVIE

■ Stadler Rail décroche sa première commande en Grande-Bretagne. Le fabricant thurgovien de matériel ferroviaire va livrer à Transport for London, l'organisation des transports publics de Londres, six tramways, pour un montant de 22,5 millions de francs.

■ Les jeunes arrachés à leurs parents par les autorités jusqu'au milieu du siècle dernier ont reçu des excuses de la Thurgovie. L'exécutif a dit « *regretter que de tels placements aient été pratiqués et tolérés par les autorités* ». Le canton est le 4e à franchir le pas, après Vaud, Berne et Lucerne. Les enfants placés devaient souvent gagner leur pain en travaillant pour leur famille d'accueil. Ils ne recevaient aucune considération et n'avaient aucun droit, a rappelé le Conseil d'État dans un communiqué.

URI

■ Le groupe industriel uranais Dätwyler a vu son bénéfice net diminuer de 13,3 % au premier semestre, à 44,2 millions de francs. La moitié du recul provient de l'impact négatif de l'appréciation du franc, le solde résultant de coûts de délocalisation.

VALAIS

■ Le projet d'agglomération Sierre / Crans-Montana est abandonné. La décision fait suite au retrait de Crans-Montana à quatre mois du dépôt du dossier final à Berne.

■ L'immense bâtiment qui jouxte l'antenne Swisscom de Ravoire, au-dessus de Martigny, va être démantelé. Les progrès technologiques de ces dernières années (notamment l'arrivée de la fibre optique) ont permis de miniaturiser le matériel et l'opérateur n'a plus besoin de locaux aussi volumineux. À terme, il ne devrait donc plus subsister qu'un petit cube de béton en surface. Les travaux devraient débuter au printemps prochain et s'étendre sur deux ans.

VAUD

■ Après le Monte Lema (TI) en mai, Météo Suisse a remplacé le radar de la Dôle près de Saint-Cergue par un appareil de dernière génération. Les travaux ont été achevés fin octobre.

■ Les Vaudois ont refusé à 68,96 % de donner des droits politiques cantonaux aux étrangers. Ils ont nettement repoussé l'initiative « vivre et voter ici » qui aurait élargi à l'échelon cantonal des droits déjà accordés au niveau communal.

■ Toutes les communes vaudoises de plus de 3 000 habitants devront élire leur législatif au système proportionnel dès 2016. Les Vaudois ont largement accepté, par 60,83 % des voix, ce changement qui concerne directement quinze communes.

■ Le conseiller d'État UDC Jean-Claude Mermoud, est décédé à 59 ans des suites d'un accident cardiaque. Entré au gouvernement vaudois en 1998, cet agriculteur respecté et apprécié par ses collègues a été pendant treize ans le seul conseiller d'État romand de l'UDC.

ZOUG

Xstrata, le géant suisse de l'industrie minière basé à Zoug, va investir 433 millions de dollars en deux ans à El Cerrejon (Colombie), l'une des mines les plus rentables d'Amérique latine, qu'il possède à parts égales avec Anglo American et BHP Billiton. Le projet de développement implique la création de 3 000 emplois locaux et une augmentation de la production de 40 millions de tonnes par an d'ici à 2015. Xstrata, qui compte plus de 20 000 employés dans le monde, a vu ses profits passer de 2,77 à 5,15 milliards de dollars entre 2009 et 2010.

ZURICH

Les citoyens zurichois ont refusé de diminuer de moitié l'impôt sur la fortune. Soutenue par le PLR et l'UDC, l'initiative fiscale « pour un canton de Zurich concurrentiel » n'a recueilli que 30,9 % des voix. Le gouvernement, le parlement et les autres partis avaient recommandé son rejet. En cas d'acceptation, les recettes fiscales auraient diminué de 320 millions de francs par an.

L'Initiative des villes, de l'association actif-trafic, a été acceptée par 52,4 % des citoyens zurichois. Le texte réclame une augmentation de 10 % en dix ans de la part du trafic occupée par les transports publics, les vélos et les piétons. Cela implique une baisse simultanée de 10 % du trafic individuel motorisé afin de le porter en dix ans à 26 %.

La ville de Zurich va installer des caméras de surveillance dans 13 écoles l'an prochain. Les autorités veulent ainsi prévenir le vandalisme qui cause des dégâts à hauteur de 100 000 francs chaque année. Seules les façades et les entrées seront filmées. Les caméras ne seront allumées qu'en dehors des heures de cours et les enregistrements seront effacés après 7 jours.

Secret bancaire

24 août 2011 : La Suisse et la Grande-Bretagne paraphent un accord fiscal du type « Rubik ». Les banques suisses verseront 500 millions de francs à la Grande-Bretagne, comme garantie des prélèvements effectués sur les comptes non déclarés de leurs clients britanniques. Ceux-ci pourront solder leur passé de « fraudeur » par le biais d'un taxe unique de 34 %. Les revenus des capitaux seront soumis à un impôt libératoire de 27 à 48 %. En contrepartie, la Suisse obtient un accès plus facile au marché britannique, ainsi que la « décriminalisation des banques et de leurs collaborateurs ».

29 août 2011 : Le Conseil fédéral clarifie la portée de la nouvelle convention de double imposition passée avec les États-Unis en 2009, approuvée par le parlement l'année dernière mais pas encore entrée en vigueur. La Suisse acceptera les « recherches groupées » du fisc américain, sans avoir besoin d'identifier chaque contribuable visé par une demande de renseignements sur ses comptes en Suisse.

4 septembre 2011 : Selon la *SonntagsZeitung*, les États-Unis, dans une lettre du 31 août, auraient donné jusqu'au 6 septembre à la Confédération pour transmettre l'ensemble des données concernant les clients américains ayant déposé au moins 50 000 dollars en Suisse chez Credit Suisse et une dizaine d'autres banques, entre 2002 et juillet 2010.

7 septembre 2011 : Micheline Calmy-Rey met fin aux rumeurs sur la transmission de noms de fraudeurs américains ayant des comptes bancaires notamment chez Credit Suisse. La Suisse n'a livré aucune donnée bancaire privée aux États-Unis. Un échange éventuel ne peut avoir lieu que dans le cadre légal prescrit par la convention de double imposition de 2009 paraphée entre les deux pays (ratifiée en Suisse mais pas encore aux États-Unis...). Pas question donc d'exceptions à la loi, comme dans le cas UBS.

12 septembre 2011 : Dans le *Spiegel*, le ministre des Finances de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (le Land le plus peuplé d'Allemagne) menace de bloquer au *Bundesrat* (chambre du Parlement allemand qui représente les *Länder*) l'accord fiscal de type « Rubik » signé en août entre la Suisse et l'Allemagne. Tout comme les sociaux-démocrates du SPD, il refuse de cautionner la « *légalisation de la fraude* ».

19 septembre 2011 : Le Credit Suisse va débourser un montant de 150 millions d'euros pour solder les affaires d'évasion fiscale l'impliquant en Allemagne. Un accord permet de mettre un terme aux investigations lancées par le parquet de Düsseldorf à l'encontre de certains collaborateurs de Credit Suisse soupçonnés d'avoir aidé des Allemands à frauder le fisc. Le numéro deux bancaire suisse entend désormais poursuivre sa stratégie, qui consiste à « *acquérir et gérer uniquement des avoirs en conformité avec les lois et les prescriptions applicables* ». Il est ainsi parvenu à la même solution que Julius Baer, qui avait annoncé en avril le versement de 50 millions d'euros pour clore les affaires d'évasion fiscale pour éviter une longue procédure.

21 septembre 2011 : La ratification du nouvel accord de double imposition avec les États-Unis attendra. Le Conseil des États décide de reporter la discussion au Parlement à la session de décembre. Il veut attendre que le Conseil fédéral s'approche d'une solution globale du différend avec Washington. Il souhaite surtout des éclaircissements sur la portée exacte de l'accord et sur le contenu exact des négociations en cours.

21 septembre 2011 : Le porte-parole de la Banque cantonale zurichoise confirme que l'établissement fait l'objet d'enquêtes de la justice américaine, dans le cadre de sa croisade contre l'évasion fiscale.

21 septembre 2011 : L'Allemagne et la Suisse signent à Berlin l'accord fiscal paraphé le 8 août. Il doit entrer en vigueur en 2013, mais doit être avalisé par les parlements des deux pays. En Suisse, il devrait être soumis au référendum facultatif.

6 octobre 2011 : La Grande-Bretagne et la Suisse signent officiellement l'accord fiscal annoncé le 24 août. Il devrait entrer en vigueur en 2013.

Voir notre chronologie depuis Suisse Magazine n° 237/238 mai-juin 2009